

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010406 – MDE 13/020/01

Action complémentaire sur l'AU 236/00 (MDE 13/022/00 du 9 août 2000) et suivantes (MDE 13/029/00 du 17 octobre 2000, MDE 13/009/01 du 12 mars 2001, MDE 13/010/01 du 21 mars 2001 et MDE 13/016/01 du 21 mai 2001)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PRISONNIERS D'OPINION / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS ET DE TORTURE PSYCHOLOGIQUE / DÉTENTION AU SECRET

### IRAN

**l'hodjatoleslam Hassan Youssefi Echkevari, 50 ans**

**Massoud Behnoud, journaliste, 55 ans**

**Reza Reiss-Tousi, 65 ans**

**Mohammad Bastehnegar**

**10 à 20 sympathisants du *Nehzat-e Azadi-ye Iran* (Mouvement pour la liberté de l'Iran) et du mouvement nationaliste religieux *Milli Mazhabi*, parmi lesquels :**

### Nouveaux noms :

**Morteza Kazemian**

**Saeed Madani**

**Mohammad Maleki, 68 ans**

**Mohammad Mohammadi Ardahali**

**Mahmoud Emrani**

**Masoud Pedram**

**Habibollah Peyman**

**Hossein Rafiee**

**Taqi Rahmani**

**Alireza Rajai**

Londres, le 22 juin 2001

Le fils de l'hodjatoleslam Hassan Youssefi Echkevari a écrit au *Dadgah-e vizhe-ye rouhaniyat* (Tribunal spécial pour le clergé) le 20 juin, pour demander qu'une équipe médicale ayant obtenu l'approbation du Tribunal puisse examiner son père, qui est gravement atteint de diabète. D'après les informations recueillies, le Tribunal spécial pour le clergé a rejeté cette requête le lendemain.

Dix à 20 sympathisants du *Nehzat-e Azadi-ye Iran* (Mouvement pour la liberté de l'Iran) et du mouvement nationaliste religieux *Milli Mazhabi* sont toujours maintenus à l'isolement « temporaire », plus de trois mois après avoir été arrêtés pour avoir comploté en vue de renverser le gouvernement. Apparemment, aucune de ces personnes ne s'est vu indiquer aux termes de quels articles du Code pénal elles sont détenues.

Quelque 70 proches des détenus mentionnés ci-dessus, ainsi que les membres d'autres familles liées au mouvement *Milli Mazhabi*, ont manifesté devant les locaux des Nations unies à Téhéran, le 20 juin. Les contestataires ont remis une lettre destinée à la Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mary Robinson, dans laquelle ils protestaient contre le maintien en détention au secret de leurs proches dans un lieu inconnu, la privation de leur droit à une assistance judiciaire, le recours à des pressions psychologiques afin de leur extorquer des « aveux », et le fait que les familles de prisonniers politiques sont l'objet de menaces et de pressions destinées à les réduire au silence et à les empêcher de dénoncer publiquement les actes illégaux commis par des membres des forces de sécurité.

Les auteurs de ce courrier s'interrogeaient notamment en ces termes : « *Combien de temps encore ceux qui nous sont chers devront-ils souffrir dans un état de privation sensorielle quasi totale dans des conditions cruelles et dégradantes, sans pouvoir consulter des avocats, privés même des droits les plus élémentaires de l'être humain ?* » Et de poursuivre : « *Le secrétaire de la Commission islamique des droits humains nous a déclaré qu'il ne pouvait rien faire dans la mesure où les autorités judiciaires ont cessé de répondre à ses lettres.* »

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / aérogramme / courrier électronique / télex / lettre par avion** (en persan, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à libérer immédiatement et sans condition l'hodjatoleslam Hassan Youssefi Echkevari et tous les sympathisants du mouvement *Milli Mazhabi*, qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion ;
- demandez instamment aux autorités de révéler aux proches des personnes arrêtées leur lieu de détention exact, et d'autoriser ces dernières à recevoir la visite de membres de leur famille et à consulter un avocat ;
- appelez les autorités à veiller à ce que l'hodjatoleslam Hassan Youssefi Echkevari et toutes les personnes détenues depuis le 11 mars 2001 soient traités avec humanité en prison, et à ce qu'ils se voient accorder le droit de bénéficier d'une assistance judiciaire ainsi que des soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;
- demandez quelles infractions reconnues en tant que telles au niveau international sont reprochées à ces personnes ;
- demandez des précisions sur l'issue de l'audience dans le cadre de laquelle le cas de l'*hodjatoleslam* Hassan Youssefi Echkevari a été réexaminé en appel, audience qui, selon certaines sources, aurait débouché sur l'annulation de la condamnation à mort prononcée contre cet homme.

**APPELS À :**

**Guide spirituel de la République islamique d'Iran :**

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
The Presidency, Palestine Avenue  
Azerbaijan Intersection  
Tehran, République islamique d'Iran

**Télégrammes :** Ayatollah Khamenei, Tehran, Iran

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Excellence,

**Président de la République islamique d'Iran :**

His Excellency  
Hojjatoleslam val Moslemin Sayed Mohammad Khatami  
The Presidency, Palestine Avenue  
Azerbaijan Intersection  
Tehran, République islamique d'Iran

**Télégrammes :** President Khatami, Tehran, Iran

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

**Responsable du pouvoir judiciaire :**

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahrudi  
Ministry of Justice  
Park-e Shahr  
Tehran, République islamique d'Iran

**Télégrammes :** Head of Judiciary, Tehran, Iran

**Fax :** + 98 21 879 6671 (L'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile. Veuillez inscrire sur votre fax :

« *Care of Director of International Affairs, Judiciary* »)

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

**Ministre des Affaires étrangères :**

His Excellency Kamal Kharrazi  
Ministry of Foreign Affairs  
Sheikh Abdolmajid Keshk-e Mesri Avenue  
Tehran, République islamique d'Iran

**Fax :** + 98 21 390 1999 (L'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile. Veuillez inscrire sur votre fax : « *Care of the Human Rights Department, Foreign Ministry* »)

**Secrétaire de la Commission islamique des droits humains :**

Mr Mohammad Hassan Zia'i-Far  
Secretary, Islamic Human Rights Commission  
PO Box 13165-137, Tehran  
République islamique d'Iran

**Fax :** + 98 21 204 0541

**Courriers électroniques :** [ihr@Majlis.ir](mailto:ihr@Majlis.ir)

**Commission de l'article 90 (Commission parlementaire créée en vertu de l'article 90 de la Constitution) :**

Mohsen Mirdamadi Najafabadi  
Komisyon-e Asl-e Navad  
Majles-e Shura-ye Eslami  
Imam Khomeini Avenue  
Tehran, République islamique d'Iran

**Télégrammes :** Majles, Tehran, Iran

**Télex :** 21 42 32 ICAI IR

**Fax :** + 98 21 646 1746 (L'obtention de cette ligne peut se révéler difficile. Ne vous découragez pas.)

**Familles des prisonniers d'opinion :**

**Courriers électroniques :** [families-of-iranian-prisoners-of-conscience@justice.com](mailto:families-of-iranian-prisoners-of-conscience@justice.com)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 3 AOÛT 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*